

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2022/15-CF  
Mars 2022

- AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 6 sur le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium**

**DATE LIMITE: 28 avril 2022**

## GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous référer au document CX/CF 22/15/6 qui est disponible sur la page web<sup>1</sup> de la quinzième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCCF).

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à envoyer leurs observations sur le code d'usages, figurant à l'annexe I du document CX/CF 22/15/6, qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales contenues aux paragraphes 4-8.
3. En formulant des observations sur le code d'usages, les membres du Codex et les observateurs sont invités à fournir:
  - a. Des observations générales sur le contenu général du code d'usages.
  - b. Des observations spécifiques sur les dispositions qui pourraient nécessiter une élaboration plus approfondie.
  - c. Des orientations indiquant si le code d'usages est prêt pour adoption finale à l'étape 8 par la quarante-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius (2022).

## DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
5. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
6. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [Questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
7. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org)

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCCF&session=15>